

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 83 (1938)  
**Heft:** 11

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Pour la Suisse :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Étranger :  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

---

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne \_\_\_\_\_ Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Pré du Marché, 3 — Lausanne

---

## Principes de fortification permanente

---

Il n'est guère possible de traiter à fond, dans une courte étude de quelques pages, un sujet aussi vaste que celui de la fortification permanente. Pour en parler dignement, un volume entier n'y suffirait encore pas ! Nous sommes donc obligé de condenser la matière et de ne toucher qu'aux points essentiels. Nous admettons que nous parlons à des convertis ; c'est pour cela que nous nous dispenserons de démontrer que la fortification permanente a toujours été et sera toujours un élément essentiel et indispensable de la conduite de la guerre et de la défense des Etats.

Si, contrairement à ce que nous supposons, il y avait, parmi vous, des lecteurs qui ne sont pas convaincus de l'importance et de la nécessité de la fortification permanente, nous nous excusons de ne pouvoir, faute de temps, exposer tous les arguments dont nous disposons pour les convaincre. Nous nous limitons à énoncer deux opinions, une française — celle du général Debeney — une allemande — celle du général von Kuhl — qui résument brillamment la conception d'après-guerre de la fortification permanente en